32ème Congrès mondial de la FIOM
24-28 mai 2009
Göteborg, Suède

POINT12

RÉSOLUTION 10

Situation des travailleurs/euses en Biélorussie

La situation des droits des travailleurs/euses en Biélorussie reste extrêmement difficile. Le gouvernement biélorusse ne tient pas compte des recommandations de l'Organisation internationale du Travail pour mettre fin aux infractions aux droits syndicaux et pour obtenir le respect des conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective. Les travailleurs sont harcelés et mis à pied pour leur appartenance au syndicat REPAM. Les organisations syndicales ne sont pas enregistrées, elles sont privées de la possibilité de négocier collectivement, les tribunaux et le parquet appuient des décisions illégales prises par les autorités et les employeurs pour opprimer des organisations syndicales indépendantes. La police secrète prend des mesures exceptionnelles contre les militants de REPAM pour neutraliser leurs activités. La police confisque des bulletins syndicaux imprimés conformément à la loi et garde à vue des militants.

Pour réprimer toute protestation, harceler et exercer du chantage sur les membres des syndicats indépendants, les autorités et les employeurs ne se contentent pas d'imposer des contrats d'emploi à court terme, mais utilisent également d'autres formes d'oppression, notamment le transfert à des postes moins bien payés, la suppression de primes et le refus d'employer des membres de la famille.

Malgré la répression et les pressions exercées par le régime de Loukachenko, le syndicat REPAM, bénéficiant du soutien solidaire de la FIOM et de plusieurs affiliés, lutte pour la défense des intérêts et des droits légitimes des travailleurs/euses. En utilisant différentes formes et méthodes de travail, notamment celles qui sont proscrites, comme la diffusion de tracts, de publications d'information et de mini-journaux, la réalisation d'actions de protestation, la formation des travailleurs/euses et la fourniture de conseils juridiques, le syndicat REPAM mène courageusement une lutte inégale contre la dictature pour étendre son influence dans les entreprises et les organisations en accord avec les principes de la démocratie et de l'indépendance du mouvement syndical en Biélorussie.

Les délégué(e)s au 32ème Congrès mondial de la FIOM expriment leur solidarité avec la lutte du syndicat REPAM et des autres syndicats indépendants de Biélorussie, et:

- protestent énergiquement contre les actions du régime de Loukachenko qui visent à détruire le mouvement syndical indépendant;
- demandent aux responsables et au gouvernement biélorusse de respecter toutes les recommandations de l'OIT pour mettre fin aux infractions aux droits; et
- en appellent aux affiliés de la FIOM pour qu'ils apportent leur soutien à la lutte des travailleurs/euses biélorusses pour la défense de leurs droits.

Les délégué(e)s en appellent en outre à la FIOM pour qu'elle fasse tout son possible pour unifier les syndicats biélorusses en vue de renforcer la lutte contre le régime de Loukachenko.